



## Sommaire

**p 2 Introduction**

**p 3 Plénières : interventions et apports**

Deux témoignages d'élus

Témoignages de militants, de chercheurs et de porteurs de projets

**p 7 Les ateliers**

1 - Motivations et vécus en habitat léger et mobile

2 - Environnement et rapport à l'espace

3 - Réglementations et accueil sur le territoire

**p 10 Considérations générales**

- La diversité d'habitation sous une même appellation HL
- Situations représentatives, quelques témoignages
- Les principales difficultés rencontrées
- Quelques points de frictions, des contradictions et effets pervers envisagés
- Pistes, propositions, conseils

**p 15 Pour aller plus loin**

**p 16 Les coorganisateur / remerciements**



## Contexte et intention des rencontres

En 2011 et 2012, RELIER a coordonné un cycle de travail et de rencontres sur l'habitat léger (HL), éphémère et mobile, dans le cadre de sa programmation habitat.

Ce thème était en effet abordé indirectement dans les groupes de travail animés par l'association depuis quelques années ; plusieurs des membres actifs de la commission habitat souhaitaient approfondir le sujet avec la méthode des rencontres décloisonnées chère à RELIER.

Nous souhaitions ainsi ouvrir des espaces d'échanges et de débats pour alimenter un état des lieux partagé de ce phénomène en France, notamment - mais pas seulement - en milieu rural. À noter qu'en complément de ce cycle s'est construit progressivement un recueil « Regards croisés sur l'habitat léger/mobile » publié en juillet 2012.

## Les objectifs initiaux

Ces rencontres visaient à mieux connaître les différentes formes de cet habitat, la diversité de ses occupants, de leurs motivations et de leurs besoins. Il s'agissait aussi de voir dans quelle mesure ces modes d'habiter pouvaient constituer une réponse aux enjeux environnementaux (empreinte écologique, nature des matériaux, impacts énergétiques, paysage...) et sociaux (accessibilité, voisinage, entretien, confort, mobilité...) liés au logement. Ce travail posait également la question de la prise en compte du développement de ces formes d'habitat dans les politiques d'accueil, d'urbanisme et d'installation des différents territoires - et leur possible évolution -.

## Des rencontres coorganisées avec des acteurs associatifs du Massif central

Ces trois journées ouvertes à toutes et tous ont été coordonnées par RELIER avec un partenaire local à chaque fois :

- une première rencontre avec dASA le 16 novembre 2011 à Brioude,
- une deuxième en tandem avec IDEES le 22 mars 2012 à St Affrique,
- et enfin une troisième avec Le Pot Ethique le 1<sup>er</sup> juin 2012 à Mazamet.

Tout au long de ce programme, nous nous sommes appuyés sur deux partenaires associatifs très impliqués - Atypik et Délivrez les idées ! - ainsi que sur un groupe de travail d'une quinzaine de personnes à géométrie variable.

Ces journées ont alterné éclairages et débats ciblés en plénière sur une problématique différente à chaque rencontre, échanges d'expériences et de réflexions en ateliers autour de 3 thèmes permanents sur l'ensemble du cycle, et temps de convivialité informels. Des projections et expositions ont permis d'aborder le sujet en prenant un peu de distance.

## Quels publics, quels participants ?

- Beaucoup de personnes vivant seules, en famille ou en collectif, en habitat léger et mobile ;
- De rares élus et techniciens ;
- Des personnes intéressées à faire l'expérience de l'HL ;
- Quelques squatteurs ;

- Des paysans agriculteurs et éleveurs ;
- Des animateurs associatifs et divers militants ;
- Des participants à divers chantiers collectifs ;
- Des architectes et autres spécialistes de la construction et de l'auto-construction ;
- Des étudiants ;
- Quelques chercheurs (notamment sociologues, philosophes et juristes) ;
- Des artistes ;
- Des porteurs de projets (pour l'agriculture et l'élevage, l'accueil et le tourisme, l'accueil d'urgence etc.) ;
- De simples curieux et/ou sympathisants.

Si l'on regrette évidemment la faible présence d'élus, qui pourtant, semblent souvent en recherche d'informations sur le sujet, ceux qui ont participé l'ont souvent fait en lien avec une réalité concrète rencontrée sur leur territoire. Majoritairement les personnes présentes étaient des ruraux et « cultivés », pas forcément représentatifs de la majorité des usagers d'habitat « non-ordinaire ». « C'est difficile que tout le monde participe à ce genre de manifestation. Dans le milieu des Roms, des Travellers, prendre la parole, être représentant du groupe, ce n'est pas simple. »

Nous noterons que pour ce qui concerne les personnes présentes installées en HL, elles se sentent globalement bien dans leur lieu, même si leur habitat n'est pas parfait. Elles ont le sentiment qu'elles pourront peu à peu améliorer la situation (ou, à terme, en sortir). Quoi qu'il en soit, pour l'immense majorité, elles souhaitent être considérées comme des habitants « ordinaires ».

Au final, ce sont plus de 150 participants différents qui ont participé à ces rencontres, une bonne partie d'entre elles étant venues sur au moins deux journées.

## Pourquoi se sont-ils déplacés, quelles attentes ?

Parler et écouter, partager des expériences, rencontrer des personnes partageant les mêmes problématiques, récupérer des infos etc. Cela dit, il faut bien l'admettre, c'est souvent à l'occasion de déboires personnels que beaucoup finissent par s'intéresser à l'HL, à l'urbanisme et plus généralement à l'aménagement du territoire. Un grand nombre de participants voyaient dans ces Rencontres l'opportunité de consolider leur « arsenal » de défense. D'autres souhaitaient mieux appréhender ces modes d'habiter, qu'ils soient concernés de près ou de loin, par leur activité, une responsabilité propre à leur statut ou à ce qui se passe sur ou à proximité de leur lieu de vie, ou enfin un intérêt pour des questions écologiques et sociales liées au logement.

## Un mot sur le déroulement et l'ambiance des ateliers

Les ateliers étaient formés de petits groupes (entre 10 et 15 personnes en moyenne, mais jusqu'à 30 pour la session réglementation et accueil sur le territoire à St-Affrique).

Les questions abordées ont d'emblée été très concrètes (raccordement aux réseaux, bricolage par soi-même, démarches administratives et juridiques, acceptation par les autorités, les voisins etc.).

D'une manière générale, il semble qu'une fois la problématique posée, les ateliers se soient souvent déroulés à bâtons rompus ; si les discussions partaient parfois tout azimut, elle ont la plupart du temps été ouvertes et passionnées ; les sujets ont parfois dévié des questions initialement posées en fonction des intérêts exprimés par les participants. On remarquera également que, même variés, les points de vue étaient souvent très liés à l'expérience personnelle, le « moi je » étant souvent privilégié. Les données vérifiables et vérifiées étaient plutôt rares, les arguments peu hiérarchisés, et la culture livresque plutôt ténue. Cela dit l'ambiance était généreuse, studieuse et amicale.<sup>1</sup>

<sup>1</sup> Pour approfondir la réflexion, nous vous invitons à lire *Regards croisés sur l'habitat léger/mobile* (Éd. Relier, 2012). Vous pouvez le commander auprès de l'association Relier, 1 rue Michelet 12400 St Affrique (tel. 05.65.49.58.67 - courriel : contact@reseau-relier.org).



Nota : les passages entre guillemets sont des citations de participants.

## Deux témoignages d'élus

### Le Maire de Brioude

« **T**ravailler sur les problèmes de l'habitat est une piste importante en matière de développement local. La présence de la Chambre de Commerce et d'Industrie en témoigne. Ce que vous apportez est important pour ces zones du Massif Central soumises soit à des problèmes de dépopulation, soit à des problèmes de surcharges immobilières en suburbain. Nous avons des paysages, des lieux extraordinaires, ce qui attire des populations urbaines. Nos collectivités soutiennent d'autres actions pour l'accueil de nouvelles populations, pour aider les jeunes, pour favoriser la création d'activités, mais les associations apportent l'innovation, de nouvelles approches. Votre rôle est essentiel. C'est à partir d'idées nouvelles que se mettent en place des processus qui seront ensuite utilisés par les entreprises. »

## Témoignages de militants, de chercheurs et de porteurs de projets

### Floriane Bonnafoux

association AVRIL<sup>2</sup>

« **N**ous avons mené une étude qualitative où nous sommes allés à la rencontre d'habitants logeant dans un habitat léger ou éphémère. Ce travail est né du constat suivant : l'accès difficile au foncier est un frein pour les personnes qui souhaitent s'installer en Ardèche. Cette étude est qualitative et on ne peut en tirer une typologie, ni généraliser. »

Beaucoup de personnes arrivent en Ardèche avec des projets et peu de moyens. Ces personnes ont souvent vécu dans un contexte de travail ou un environnement urbain qui ne leur convenaient plus. Elles souhaitent se rapprocher de leurs valeurs, retrouver du temps pour des projets qui leur tiennent à cœur, s'autonomiser sur la construction de leur habitat, retrouver une liberté d'esprit, ne plus être assujettis à un crédit bancaire. Or dans cette région les logements sont chers et rares. La plupart des personnes rencontrées voient d'abord l'habitat léger comme un moyen d'avoir un toit sur la tête. Pour certains, l'habitat léger est aussi une confrontation à (ou un rapprochement de) la nature, même si les préoccupations environnementales ne sont pas toujours à l'origine des projets. Pour d'autres, c'est aussi la revendication d'un mode de vie mobile, permettant de tester un projet, un lieu, avec la possibilité de partir ailleurs facilement, rapidement, sans perte financière importante, pour s'investir dans d'autres projets.

Les personnes rencontrées ne se sentent pas en situation de détresse, mais de précarité, précarité due à une incertitude sur la possibilité de rester dans ce lieu.

### Un maire cévenol

« **I**l y a sur notre commune des personnes vivant en yourte. Nous avons convenu que ces habitants payent leurs ordures ménagères au tarif "tente". Ils peuvent être électeurs sur notre commune. J'ai le projet de proposer une yourte comme salle polyvalente, ce serait un bâtiment peu onéreux et démontable pour la commune. »



Gio

Ne vont-elles pas être délogées, et quand ? Elles se sentent globalement bien dans leur lieu, et même si leur habitat n'est pas parfait, elles ont le sentiment qu'elles pourront peu à peu améliorer la situation. Elles souhaitent être considérées comme des habitants "ordinaires" de ce territoire.

### Quelques réactions

« Une bonne partie des personnes vivant en habitat léger sont aussi des gens vivant en ville ou à leur périphérie ; il y a aussi les "gens du voyage", des personnes vivant en camping plus ou moins contraint... [...] [Et] dans certains cas, cet habitat peut accentuer la pression foncière : un terrain sur lequel un projet de yourtes était connu s'est vendu deux fois la valeur agricole ».

« Une remarque par rapport aux vertus supposées de la mobilité et de la flexibilité : c'est le mode de fonctionnement dominant de l'économie actuelle, ce n'est pas forcément un modèle à suivre ».

« Ces études sont nécessaires pour discuter avec les institutions et les élus. Mais ce ne peut pas être une association seule, une journée de rencontres, mais un réseau, plusieurs associations qui pourront faire poids ».

<sup>2</sup> Cf. « L'habitat léger et mobile "assumé" en Sud Ardèche » (synthèse de l'étude de Floriane Bonnafoux avec l'association AVRIL - Accompagner, Valoriser, Relier les Initiatives Locales -), Pierre Gillet, Regards croisés sur l'habitat léger/mobile (op. cit.).



## Clément David

associations DAL (*Droit Au Logement*), *Atypik* et HALEM (*Habitants de Logements Ephémères et Mobiles*)<sup>3</sup>

**I**l faut avoir des regards croisés sur l'habitat mobile : en effet il y a des diversités d'intérêts, de cultures et de moyens parmi leurs habitants. On ne peut parler que de choix relatif, et il faut défendre les habitants que l'habitat soit assumé ou pas. Il est nécessaire avant tout de se battre pour que tout le monde ait accès à un logement digne. Nous prenons souvent des risques à demander des droits dérogatoires.

Le rapport de la fondation Abbé Pierre est précieux pour situer le contexte dans lequel on se place : 3,6 millions de personnes non ou très mal logées en France et une politique d'encouragement à la propriété individuelle très discutable. Il n'y a pas assez de logements sociaux. En milieu rural, on assiste comme en ville à un phénomène d'immigration choisie et de gentrification. Le bâti devient souvent réservé aux résidences secondaires. Le foncier est bloqué et inaccessible aux gens modestes. De surcroît, le milieu rural est de plus en plus perçu comme un espace de loisir. Certains territoires jouent la carte de l'écologie et dépensent des fortunes pour accueillir des flots de touristes l'été. Enfin, le gouvernement parle de droit prioritaire au logement, mais il crée en même temps une loi obligeant une personne qui n'a qu'un toit sur la tête à le détruire par ses propres moyens, sous peine de sommes astronomiques et journalières à payer.

Il faut que les personnes en habitat léger conservent leur droit d'accès à des logements sociaux s'ils le désirent.

Autre chose : l'habitat léger n'est pas un phénomène récent. Les « gens du voyage » sont présents sur le territoire depuis longtemps. Les cabanes font partie de notre histoire. C'est notre regard qui évolue... L'habitat léger peut être simplement une étape, et permet une installation progressive expérimentée et soutenue par plusieurs communes.

## Marcelo Frediani

Docteur en sciences sociales, professeur d'anthropologie politique et de sociologie des groupes marginalisés<sup>4</sup>

**L**e terme *New Traveller's* désigne un groupe de personnes sans origine Rom ou Tziganes qui ont adopté un style de vie itinérant. Le mouvement a été identifié pour la première fois vers la fin des années 60 dans la foulée des festivals de musique et de la contre-culture et s'est élargi rapidement pendant les années 70-80. Pour vivre de manière itinérante et suivre les festivals autour du pays, les vieux camions et bus se révèlent un moyen accessible et offrent un relatif confort et une stabilité dans la vie nomade.<sup>5</sup>

Aujourd'hui le phénomène est incarné principalement par des jeunes adultes fuyant des conditions sociales intolérables, des personnes dépossédées de leur maison et des anciens SDF. Ce n'est pas tant la forme de l'habitat qui s'écarte du modèle dominant et qui stigmatise les *New Traveller's*, mais plutôt ce qu'elle induit dans le rapport aux choses, au matériel, à l'économie capitaliste.

Peut-être que ce qui le caractérise le plus cette population, c'est la pratique du squat, nécessaire pour mener cette vie nomade. Les *New Traveller's* ne constituent pas un ensemble homogène, et n'ont pas d'identité ethnique commune. C'est plutôt le mode de vie, le mouvement, qui font les fondements culturels de cette "communauté". Plusieurs groupes de *Travellers* se sont installés en mode sémisédentaire et développent différentes formes d'économie de subsistance. Il y a bien dans ce mouvement un idéal de liberté et donc de résistance face au modèle dominant.



<sup>3</sup> Cf. « Le droit au logement pour les usagers d'habitations légères ou mobiles ? Droits et devoirs » et « Gentrification et immigration choisie dans nos campagnes : la place de l'habitat léger », Clément David, *Regards croisés sur l'habitat léger/mobile* (op. cit.).

<sup>4</sup> Marcelo Frediani, *Le phénomène des New Traveller's* (Éd. Imago, 2009). Voir également son article « Les *News Traveller's*, mobilité et habitat léger », *Regards croisés sur l'habitat léger/mobile* (op. cit.).

<sup>5</sup> « D'autres formes d'habitats légers et mobiles utilisées par les nomades traditionnels ont aussi été assimilées et adaptées par les *New Travellers* en fonction de leurs conditions : les dômes géodésiques, les tipis (tepee) et les huttes (bender). Les types d'habitation varient en fonction de l'environnement dans lequel ils s'insèrent, et de la facilité à quitter les lieux à tout moment, en cas d'expulsion ou de changement de lieu d'implantation », précise Marcelo.



## Wilhem Sunt

collectif de la MINE, espace d'accueil temporaire pour voyageurs<sup>6</sup>

C'est l'histoire d'une terre dans les Cévennes gardoises devenue le lieu de vie, de passage et d'activité de teufeurs, voyageurs, militants, SDF.

Des "néo-ruraux de la première vague" (années 70) cèdent dans les années 90 des terres à leurs enfants, gérées par un Groupement Foncier Agricole (GFA) réunissant plusieurs propriétaires. La nouvelle génération est déjà active dans le milieu associatif local et mène des activités culturelles, militantes, de production. A l'occasion de l'organisation d'un *technival* sur des terres proches du GFA, des rencontres et passerelles se tendent entre les habitants et actifs de la Mine et le milieu des "teufeurs". La Mine devient progressivement lieu d'accueil temporaire pour les "nouveaux voyageurs", organisateur de festivals, lieu d'accueil pour les condamnés aux travaux d'intérêt général, support d'activités artisanales et agricoles (verger, brasserie, taille de pierre, atelier mécanique). C'est surtout un lieu de passage où chacun expérimentera la vie communautaire, pourra se "poser" (et poser son camion), sera entouré, et sera peut-être amené à revendiquer le droit d'exister de cette manière.

Une association regroupant 3 collègues (un collègue de propriétaires, un autre de résidents accueillis et un dernier de riverains et amis) anime et gère l'espace. Grâce à l'acquisition de terrains en propriété collective (le GFA puis un autre espace), l'outil d'accueil et le lieu de vie est relativement préservé des menaces extérieures (notamment d'expulsion). La Mine a pu durer, voire devenir une étape phare du parcours des "travellers", et porter la voix de certains d'entre eux. La Mine était, à l'époque de la loi Mariani et des expulsions systématiques des voyageurs sur la route, un des rares espaces en France qui pouvait décider d'accueillir en pleine propriété ces populations nomades.



## Gaëlla Loiseau

ethnologue et médiatrice départementale auprès des « gens du voyage »<sup>7</sup>

Parmi les multiples contraintes qui s'imposent à l'habitant mobile, celle de la symbolique et des représentations construites par la société à l'égard du nomadisme au fil des époques reste majeure.

Le nomadisme, caractérisé par l'absence d'ancrage définitif à un terrain ou un territoire, est associé à une vision horizontale de l'espace qui contraste avec la vision verticale du paysan qui fait fructifier la terre. [...] Le nomade ignore l'idée de frontière et de découpage administratif du territoire.

Au XIXe siècle, le projet de société capitaliste confère à la ville le rôle économique de convertir les paysans en salariés. Pour instaurer l'économie libérale, il faut organiser la mobilité des ouvriers. Le livret ouvrier (en vigueur de 1803 à 1882) deviendra ce « passeport intérieur » permettant d'inciter et de contrôler les déplacements des travailleurs et participera à la construction de l'idée de nation (la carte de France est représentée en quatrième de couverture de ce livret). Le livret ouvrier a précédé la mise en place des carnets de circulation.

C'est le premier outil de contrôle systématique d'une population du fait de son appartenance sociale et dans le cadre de ses déplacements. Il permet de distinguer une catégorie légitimée à se déplacer (à la différence des « vagabonds »), et de formaliser le rattachement social des ouvriers au patronat : c'est la construction de la hiérarchie des classes. La menace du vagabondage plane sur le monde ouvrier : faute de patron, le travailleur désaffilié pourrait errer à travers le pays. Il s'agit donc d'éviter cette dérive.

Les vagabonds du XIXe siècle, ou « gens sans aveu » (aveu = contrat qui lie le seigneur et son vassal), n'ont « ni domicile certain, ni moyen de subsistance et n'exercent ni métier ni profession ». Échappant à leur rôle productiviste, ils figurent au bas de l'échelle sociale. De nombreux termes, y compris formulés par des médecins, associent le vagabondage, l'errance et l'instabilité à des pathologies mentales. Le vagabondage est pénalisé de 6 mois d'emprisonnement. Situés par la société sur une frontière entre le monde sauvage et le monde civilisé (l'ordre établi), les vagabonds suscitent la fascination et la peur.

En construisant cette catégorie dans les années 80, l'État va jusqu'à distinguer l'ethnie : il faut montrer « patte tzigane » pour obtenir le carnet de circulation. On est dans le registre de l'appellation d'origine contrôlée.

La pratique du camping, recommandée pour les travailleurs de la ville ayant besoin de s'aérer est considérée comme un divertissement régénérant, recommandable, dans la mesure où il reste temporaire.

L'association Halem, entre autres, opère le lien entre cette catégorie (ou appellation) des « gens du voyage » et les autres personnes qui pourraient se réclamer de cette appellation. Cette alliance, cette coopération avec les « gens du voyage » introduit la dimension sociale du phénomène et appelle à se positionner à l'échelle du choix de société, plutôt qu'au niveau de l'alternative à la société. Le projet politique du mouvement est fort parce que les habitants nomades revendiquent ce qu'ils sont, se positionnent face à la norme, ne se contentent pas de circonscrire leur choix dans un recoin à l'écart du monde et se nourrissent des expériences des autres.

<sup>6</sup> Cf. « Des dynamiques d'autoproduction, des pratiques "autonomisantes" : un cas d'école, la Mine », Pierre Gillet, *Regards croisés sur l'habitat léger/mobile* (op. cit.).

<sup>7</sup> Cf. « L'habitat mobile : histoire d'un apprivoisement » et « Les conflits d'usages autour des équipements d'accueil des gens du voyage », Gaëlla Loiseau, *Regards croisés sur l'habitat léger/mobile* (op. cit.).

## Frédéric Liévy

association Goutte d'Eau<sup>8</sup>

**E**n France, les espaces dédiés à l'accueil des personnes vivant en caravane et mobile-homes sont limités. Les aires d'accueil gérées par les communes et coincées entre les échangeurs autoroutiers et les zones polluées n'offrent pas des conditions satisfaisantes pour la majorité des « voyageurs ». Ces derniers s'installent alors là où ils ne sont pas les bienvenus et se déplacent perpétuellement sur un territoire auquel ils ont pourtant leurs attaches à bien des égards. Il s'agit de souligner surtout la similitude du sort réservé à cette minorité avec celui du reste des populations « précarisées » ou en voie de l'être.

La « crise » du logement qui touche aujourd'hui les classes moyennes provoque l'arrivée de catégories nouvelles de SDF pour qui l'habitat léger peut s'avérer une solution de fortune. Parmi eux, nombreux sont ceux qui quittent leur appartement sans forcément passer par l'expulsion, donc par les statistiques officielles. S'impose alors l'urgence de reconnaître des usages qui tendent à s'étendre.

Tous sont désormais exposés aux mêmes risques (expulsions de plus en plus fréquentes liées au rétrécissement des interstices pour les uns, et départ volontaire d'une situation ingérable liée au chômage endémique pour les autres). L'habitat léger, solution d'urgence contre la rue ou mode de vie choisi, s'imposera face à la crise du logement : il est urgent de reconnaître cette tendance et d'aménager les conditions, notamment dans la distribution de l'espace, pour un habitat léger digne. Il s'agit de mener plusieurs combats : celui de la reconnaissance juridique d'un type d'habitat discriminé et dont l'adoption se généralise pourtant avec la crise du logement, en exigeant des réponses adaptées et de droit commun ; mais aussi en reconstruisant l'imaginaire collectif à partir des intérêts communs partagés par tous ceux qui subissent les retombées d'un système qui les rend esclaves et séparés.



## Julie Bernard

association Échelle inconnue<sup>9</sup>

**É**chelle Inconnue est un groupe composé d'architectes, géographes, sociologues, créateurs numériques et journalistes qui interroge les pratiques de ceux qui, à l'ombre des représentations de la ville officielle, contribuent pourtant à la subvertir, à la construire : voyageurs, nomades, sans abris, jeunes migrants, etc.

Le projet « Smala » a pour but de croiser entre elles quelques figures historiques et sociales de la mobilité qui traduisent une autre manière de faire de la politique et de construire la ville. La Smala, était la capitale de l'Algérie pendant 2 ans dans un contexte de lutte contre l'occupant français suite à son arrivée dès 1830. Après 17 ans de combat, l'émir Abd el Kader souhaite rallier les populations citadines, rurales et nomades, ainsi que défaire le pouvoir de son ancrage sédentaire. Montable et démontable en une demi-journée, Smala est bien une ville, qui rassemble en un cercle concentrique de 30 000 à 300 000 personnes.

Cette ville n'a pas de réalité archéologique. Elle ne trouve son existence qu'à travers quelques traces issues des dires de quelques-uns.

À Pau, Échelle Inconnue a travaillé sur l'hypothèse de l'écrivain Kateb Yacine, selon laquelle Smala est une manifestation politique devenue ville. Et en 2009, à Villeurbanne, l'énoncé des prisonniers pour qui Smala est une ville détruite par des hommes en uniforme, a été exploré avec des Roms expulsés. Pour empêcher la reconstruction, les uniformes ont ici labouré le terrain, retournant ainsi béton et métal, le rendant impraticable même à pied ; occasion alors de pointer les liens entre urbanisme et tactique militaire en produisant le journal « La ville et la guerre ».

Nombre d'espaces se voient ainsi neutralisés, et dont il ne reste qu'un plan tracé sous la dictée de témoins. Le travail consiste à retracer ce plan de morceau de ville, avec quelques personnes ayant vécu là-bas.

C'est ensuite à Marseille, qu'est posée l'hypothèse de Bruno Etienne pour qui Smala est la forme visible de l'Islam. C'est l'occasion de questionner la place de cette religion dans l'espace public, ce qu'alimentent les témoignages de musulmans, politologues et islamologues.

Echelle Inconnue a également réalisé des cartes avec des « manouches » (entre autres) autour du texte de Thomas More *Utopia*. Comme dans son état des lieux de Londres en 1516, on demanda aux gens de dresser leur constat actuel.

Enfin, de la découverte des recherches d'Arnaud Le Marchand<sup>10</sup> sur le travail mobile et des revendications de l'association HALEM est née l'idée de travailler sur de nouveaux modes d'habitats à travers le projet « Makhnovtchina ». C'est un projet artistique qui tente d'initier un dialogue, de comprendre ce que l'on entend par nouveaux nomadismes et urbanités mobiles aujourd'hui. On produit là non seulement des cartes ou représentations du territoire communicables à tous, mais aussi des projets d'architecture ou d'aménagement pour en vérifier la validité auprès des premiers concernés.

En juillet de cette année 2012, commence ce projet à Dieppe, opportunité pour Échelle Inconnue de lier l'évènement à l'histoire locale : pendant les grands travaux de Dieppe au XIXe siècle, les habitants d'un quartier entier se sont fait éjecter suite à la construction d'un canal. Ils réinvestissent alors les grottes, ou « gobes », devenant les gobiers.

Histoires à suivre...

<sup>8</sup> Cf. « Situation et regard d'un militant voyageur sur l'habitat léger » **Jeremy Levesques**, *Regards croisés sur l'habitat léger/mobile* (op. cit.).

<sup>9</sup> Cf. <http://www.echelleinconnue.net>

<sup>10</sup> *Enclaves nomades, habitat et travail mobiles*, **Arnaud Lemarchand** (Éd. Le Croquant, 2011). Voir également son article « L'habitat mobile, éphémère et léger travaille », *Regards croisés sur l'habitat léger/mobile* (op. cit.).



# Atelier 1

## Motivations et vécus en habitat léger et mobile

*De quoi parle-t-on ? Quelles sont les aspirations et les besoins des personnes concernées ? Témoignages d'expériences. Peut-on parler de précarité de l'habitat ? Comment ce phénomène s'inscrit-il dans le mouvement pour le droit au logement ?*

La première motivation est évidemment d'avoir un toit sur la tête, même si nombreux sont ceux qui déclarent que l'HL répond surtout à une envie de « liberté » (sans pour autant définir le terme), en tout cas une plus grande mobilité (simplement possible ou réellement vécue). Pour certains, l'HL illustre la revendication d'un mode de vie mobile, permettant de tester un projet, un lieu, avec la possibilité de partir ailleurs facilement, rapidement et sans perte financière importante, pour s'investir dans d'autres projets. Il est une solution à un moment donné, solution qui parfois perdure. Nombreux sont ceux en effet qui parlent de l'habitat léger ou mobile comme d'un tremplin ou d'une solution temporaire adaptée à une phase de leur parcours (installation à l'essai, projet divers, travail saisonnier...).

Les préoccupations environnementales sont aussi au cœur des motivations exprimées, notamment l'envie de limiter son empreinte écologique ; certains revendiquent une sobriété matérielle : ils citent le faible ancrage au sol des habitats légers et la notion de réversibilité, une consommation d'énergie limitée (de par les faibles volumes à chauffer, bien qu'il faille le relativiser selon la qualité de l'isolation), les matériaux naturels (bambou, bois, toile, etc.), ou encore le recours aux sources d'énergie renouvelables : poêle à bois, panneaux solaires thermiques ou photovoltaïques, petit éolien etc. On remarque que l'impact éventuel sur l'environnement est autant lié à la nature intrinsèque de l'habitat qu'au mode de vie. Il s'agit de retrouver un lien privilégié avec la nature : besoin de se sentir « dehors », de sentir le vent, les sols, les changements de saisons et de températures etc. Pour certains, c'est simplement un moyen de vivre davantage à l'extérieur pour mieux se sentir partenaire de leur environnement, pendant que d'autres ont développé une dimension spirituelle « néomerveilleux », une pensée magique de la nature.

Plus prosaïquement, beaucoup mettent en avant le coût modeste de ces habitats qui évite les crédits et la dépendance aux banques. Cet aspect peut revêtir une dimension politique, exprimant une volonté de sortir du modèle dominant de la société de propriétaires et de croissance sacralisée. Cela dit nombreux sont ceux qui aspirent à être eux aussi des « propriétaires », avoir « leurs lieux à eux » etc.

« N'oublions pas non plus que construire (en particulier à plusieurs), réparer soi-même est aussi la source d'une construction de soi liée à un « mode de vie ».

C'est également une source de rencontres et d'échanges de pratiques, de conseils et de manières de vivre.

On notera que beaucoup de ces motivations ne sont pas spécifiques aux habitants d'HL.





# Atelier 2

## Environnement et rapport à l'espace

*Évocations des caractéristiques de ces habitats : Légèreté ? Mobilité ? Faible ancrage au sol ? Quelle inscription dans le paysage ? Quels aménagements ? Quels rapports intérieur / extérieur ? Intérêts et limites de ces types d'habitats sur le plan environnemental.*

### L'eau

Certains cherchent à gérer de façon autonome le captage et l'acheminement de l'eau sur un terrain souvent assez éloigné des réseaux. Se pose alors la question de l'impact d'une démarche individuelle qui renonce à prendre en compte la gestion d'une ressource qui devrait être commune, issue d'un service public. Certains considèrent l'eau comme un bien déjà privatisé par de grands groupes, dont il faut se détourner. D'autres soulignent la possibilité et la nécessité de municipaliser l'eau.

### Le caractère léger d'un habitat

S'agit-il plutôt d'habiter léger ? S'agit-il d'un habitat non spéculatif ? S'agit-il de renouer avec le milieu, fuir l'industrie ? S'agit-il avant tout des manières de construire, par l'usage de matériaux plus sains ? Ou n'est-ce pas dans une perspective nomade ?

Tous s'accordent sur la nécessité d'imposer la diversité de l'habitat aux communes, créer des zones expérimentales, et que la question soit abordée non seulement dans les mairies, mais aussi dans les conseils généraux et régionaux.



### L'occupation de l'espace pour une activité agricole

Réfléchir à l'installation d'HL pour une installation agricole amène à penser l'occupation des terrains afin de dénoncer le fait qu'une terre n'est pas utilisée.

De manière générale, il semble qu'il soit très difficile de s'installer comme paysan de nos jours, alors qu'« on en a besoin, on sait faire, mais ce n'est pas disponible ». D'où de grandes questions : à qui appartient la terre ? Qui remet en cause les prix de vente ? Comment les bloquer, les réguler ? Qui en décide ? « La loi peut être efficace mais elle sert pour l'instant certains intérêts puissants. Lisez Edgar Pisani ! L'utopie foncière ».

Il nous faudrait une vision plus globale et géographique, « avoir une lecture des terres nourricières, celles qui peuvent être construites, celles pour l'HL, ce qui est en friche etc. » La question de la réquisition est donc importante, c'est un moyen de pression envisageable, « mais il faut absolument garder un souci d'intérêt général ».

Face à la rareté entretenue, les nouveaux repreneurs sont obligés d'investir trop d'argent, qu'ils n'ont pas évidemment et par conséquent, empruntent et engraisent ainsi nos chers banquiers.

« L'habitat en dur est pris par l'éco-tourisme et les maisons secondaires. Sans compter l'effet de clientélisme, voire de corruption. [...] Nous on ne veut pas spécialement de l'HL, mais on n'y arrive pas, on ne peut pas acheter la maison. Alors on pense à la yourte, mais deux ans max'. Il me faut une échéance de sortie. »





# Atelier 3

## Réglementations et accueil sur le territoire<sup>12</sup>

*Quelle prise en compte dans les dispositifs et politiques d'accueil et d'installation ?  
Que dit la réglementation, quelle inscription de ces habitats dans les documents d'urbanisme ?  
Quelles relations entre les occupants de ces habitats et le territoire d'implantation ?*

### Du point de vue des élus

La question du développement des habitats légers et mobiles peut se poser à plusieurs niveaux : elle mêle des questions liées aux terrains (constructibles, non constructibles, agricoles...) et la nature de l'habitat (camping / véhicule habitation, résidence principale / résidence secondaire, etc.). De plus, lorsque les habitats légers et mobiles sont installés sur des terrains non constructibles, les questions se posent en termes de respect de la réglementation et de la responsabilité des élus. En effet, l'accès à ces terrains notamment en cas d'incendie est de leur responsabilité. Et dans le cas de terrains constructibles, l'accès à l'eau, à l'électricité, à l'assainissement est également du ressort de la commune et la question du coût est souvent un frein si les terrains sont très éloignés des autres habitations. Enfin, sur des zones touristiques, les élus craignent le développement de ces formes d'habitat pour des résidences secondaires. Le frein culturel est un élément majeur.

### L'élu est-il un acteur incontournable pour les implantations d'habitat léger mobile ?

On ne choisit pas les habitants qui viennent sur un territoire. L'élu n'est peut-être pas incontournable mais est dans tous les cas, un acteur local qui a du pouvoir. Le travail sur les habitats légers ou mobiles se situe à deux niveaux : législatif (juridique) et local (relation avec les élus).

### Favoriser l'HL, n'est-ce pas un moyen de se désengager de la question de l'habitat social ?

L'habitat léger mobile peut être un moyen de mettre en débat l'accès au logement sur des territoires et peut constituer, via par exemple les terrains familiaux, des solutions progressives mais efficaces pour lutter contre le mal-logement. Nous sommes forcés de constater qu'il existe un Habitat Léger indigne : les cartons, les tentes, et autres. De façon paradoxale les militants sont conduits à renouveler cette indignité en exigeant l'arrêt des expulsions considérant que celles-ci ne font qu'empirer les situations de précarité et d'exclusion. Également, ces associations militantes défendent le droit de choisir son habitat mais restent prudentes afin que ces habitats restent des choix et non des pis-aller dans une situation de mal logement en France (voir le rapport de la Fondation Abbé Pierre).

### Du point de vue des habitants

Il s'agit de rassurer sur la vision excentrique et alternative que peut colporter ce type d'habitat, de créer du lien avec les voisins, d'impulser des espaces de rapprochement (inviter les voisins dans sa yourte) qui permettent de dépasser les préjugés (même si les questions de rapport au voisinage ne sont pas spécifiques à l'habitat léger et mobile).

### Penser l'habitat

« L'HL comme solution pour ceux qui ont le mode de vie qui va avec, pas pour les gens en manque de logement ». HL ou non, en principe, « l'intérêt général doit être prioritaire, notamment face à la propriété privée » (le droit au logement lui est supérieur). Quoi qu'il en soit, la reconnaissance officielle de l'HL comme logement ne peut être pensée que dans le cas de « résidences uniques et permanentes ».

### Le mitage

Il semble que le mitage est accepté si ça rapporte du pognon mais pas lorsque c'est des pauvres ! Résultat on vire des familles pour les mettre à la rue.

L'un n'excuse pas l'autre mais on ne peut que remarquer le deux poids deux mesures. Le cas par cas ne peut être une solution ; et les accords ponctuels ne garantissent rien sur le long terme.

### Les normes

« Les normes sont un Cheval de Troie » pour interdire et lutter contre l'HL. « C'est l'argent qui est libre, pas les gens ». Mais le « moins de normes » ne peut-il pas à son tour devenir un Cheval de Troie pour faire baisser nombres d'acquis sociaux et réglementations qui visent à défendre tout un chacun ? « Les membres du MEDEF ont le même discours en disant que les normes et les règlements, notamment le droit du travail, le SMIC etc., sont des freins à leur liberté d'entreprendre ». Attention donc à ne pas critiquer les normes en bloc, en tant que telles, mais penser leurs limites, leurs éventuelles souplesses ou, à l'inverse, leurs abus etc. Cela dit, il est certain que les normes écologiques en particulier font monter les prix comme les normes esthétiques ou en rapport avec le « respect » du patrimoine.

<sup>12</sup> Pour en savoir plus sur les règlements en vigueur, je vous renvoie à « Du droit dérogatoire à l'habitat "adapté" au droit commun d'habitats légers, mobiles et éphémères », Béatrice Mesini, *Regards croisés sur l'habitat léger/mobile* (op. cit.) ; ainsi que « Quelle reconnaissance de l'Habitat léger, mobile et éphémère » dans la revue *Techniques et culture* n°52. On pourra également consulter le *Rapport d'Information Parlementaire, Statut et réglementation sur l'Habitat Léger de Loisir*, Jean-Louis Léonard et Pascale Got, (Assemblée nationale, 2010).





## La diversité d'habitation sous une même appellation HL

Cabane, voiture, camionnette et camion, caravane, roulotte et mobil-home, tipi, tente et yourte etc.

Ils peuvent être différenciés suivant :

- Le type de terrain sur lequel il est posé : Constructible ou inconstructible ? Zone urbanisable, protégée, agricole ? Terrain privé ou public ? Terrain en pleine propriété, loué, mis à disposition, squatté ?
- Le statut de l'habitat : Habitat Léger de Loisir / Résidence Mobile de Loisir ? Autres (législation du camping...)?
- La nécessité ou non d'un permis de construire en fonction de la surface au sol...
- Leur taille et leur confort
- Le mode de fabrication et les matériaux utilisés
- Leur espérance de vie etc.
- Diverses situations (seul, en famille, à plusieurs)
- S'ils sont voués à être définitifs ou simplement temporaires (et pour quelle période).

## Situations représentatives, quelques témoignages

Beaucoup expliquent qu'ils sont simplement à la recherche d'un toit avec une plus grande indépendance financière et alimentaire. Grâce à l'HL, ils espèrent limiter le rôle de l'argent dans leur vie. En effet, nombreuses sont les personnes pleines de projets mais avec peu de moyens (ces personnes ont souvent vécu dans un contexte de travail ou un environnement urbain qui ne leur convenait plus).

Une artiste qui vit en squat ou en véhicule depuis l'âge de 17 ans a le projet, avec une vingtaine de copains, de créer un spectacle. Mais leur principale difficulté est de trouver un lieu (pour vivre, pour répéter, pour jouer). Ce collectif voudrait bien rester itinérant mais « c'est dur de créer quelque chose sur la route ». Elle espère que l'HL répondra à leur besoin de s'arrêter plus ou moins longtemps pour monter leur projet.

Des représentants d'associations, qui, entre autres, opèrent le lien entre ce qu'on appelle les « gens du voyage » et les autres personnes qui pourraient se réclamer de cette appellation, nous font part de leurs expériences. Cette alliance, cette coopération avec les « gens du voyage » introduit la dimension sociale du phénomène et appelle à se positionner à l'échelle du choix de société, plutôt qu'au niveau de l'alternative à la société.

Un maire nous raconte comment est géré un lieu collectif de 10 hectares à vocation agricole acquis par Terre de Liens en début d'année 2011.

Un « voyageur » nous fait également part de son expérience de vie et de militant. Les aires d'accueil gérées par les communes et coincées entre les échangeurs autoroutiers et les zones polluées n'offrent pas des conditions satisfaisantes pour la majorité des « voyageurs ». Il s'agit surtout de souligner la similitude du sort réservé à cette minorité avec celui du reste des populations « précarisées » ou en voie de l'être.

Un projet d'habitat en dur pour des familles Roms nous est exposé. Une SCIC a été constituée. Elle vise le développement de solutions innovantes d'habitat pour des publics exclus de l'accès au logement (ou en difficulté de maintien) pour des raisons économiques et sociales. Face aux constantes expulsions de campements aux conditions souvent insalubres, il s'agit de proposer aux personnes concernées des logements plus pérennes. L'objectif technique fut la construction d'un village « manutentionnable », c'est-à-dire facile à monter, pour des familles (avec des outils usuels et une visseuse).

D'autres enfin racontent qu'ils sont venus à l'HL après avoir vécu en squat, après s'être fait virer de leur ancienne habitation, après des expériences de colocation ou tout simplement pour partir de chez leurs parents.



## Les principales difficultés rencontrées

L'accès difficile (voire impossible) au foncier, surtout dans les territoires très attractifs où l'on recense de nombreuses résidences secondaires. Le foncier y est très morcelé et hors de prix. Le milieu rural est de plus en plus perçu comme un espace de loisir.

Plusieurs participants font remarquer que la vie en habitat léger implique un temps assez long passé aux tâches quotidiennes : entretien de l'habitat, des abords, gestion de l'énergie, de l'eau. « Attention au coût d'entretien d'une yourte : il faut renouveler le tissu tous les 5 ans en moyenne. Les laines peuvent moisir, l'emplacement est important. Cela demande aussi un soin régulier (retendre la couverture, etc.) ». Il faut également compter sur la non-reconnaissance du travail ou des améliorations apportées sur une construction ou un terrain souvent illégal.



Il est important de rappeler le nombre important de personnes vivant dans des habitations de fortune et qui souffrent avant tout des politiques d'expulsion. C'est le cas de plusieurs campements où se sont installés des Roms en bord de Garonne. Une vague d'expulsions destinées à préparer le terrain de projets d'urbanisation de ces zones périphériques est en cours, ce qui suscite la mobilisation de nombre de personnes concernées par le droit au logement pour tous.

Certains soulignent aussi la difficulté face à l'inconfort. S'ils disent en général s'y sentir bien, certains admettent que ce n'est pas toujours évident au niveau des commodités par temps froid ou temps humide par exemple.

L'exigüité est également un élément incontournable qu'il faut savoir gérer, surtout quand les familles s'agrandissent.

Le regard des autres (les voisins, les proches, la famille) n'est pas non plus à minimiser. « Ma famille est inquiète pour moi », avoue un participant. Les représentations communes de l'HL sont effectivement plutôt négatives. Les institutions comme les individus y sont rarement d'emblée favorables : « les gens ont peur, car ils craignent de se retrouver un jour aussi, sans logement, peur d'être dans la précarité ». Ces craintes, incompréhensions, voire hostilités peuvent se traduire par des plaintes de voisins : « des yourtes ont été installées sur un terrain non constructible ». La DDE (Direction Départementale de l'Équipement) peut alors demander des comptes et prendre des photos, voir le terrain et les conditions de vie etc. Une participante témoigne que « c'est difficile de communiquer sur nos motivations, pour en parler aux autres, à nos voisins. Il nous serait utile pour ne pas être en conflit. Nous n'avons pas été préparés à exprimer nos sentiments ».

De plus, si « un maire peut accepter l'habitat léger, on reste à la merci d'un changement de municipalité ». L'instabilité, l'impossibilité de se projeter avec confiance en l'avenir est un frein important. Un habitant de yourte signale également qu'« il ne faut pas se faire mal voir, car nous n'avons pas de clef, on peut rentrer chez nous, un coup de cutter suffit pour entrer dans une yourte ».

L'imbroglie administrative est des plus pesants : et pour être un « citoyen à part entière » il faut une vraie adresse, une domiciliation officielle, une véritable adresse postale, ce que l'HL ne permet que très rarement et dans des conditions très strictes.

Les nombreuses contradictions qui peuplent les textes réglementaires jouent souvent en défaveur des habitants précaires en positions souvent illégales. La bataille juridique se fait donc au quotidien selon que tel ou tel aspect de la loi se trouve privilégié. L'espace juridique est jonché d'initiatives dérogatoires, où l'on accorde à des populations choisies des autorisations particulières dans des cadres expérimentaux. Les documents d'urbanisme (Plan local d'urbanisme) ne comportent pas de zonages spécifiques pour les habitats légers.





## Quelques points de frictions, des contradictions et effets pervers envisagés

L'aspiration à être « peinarde » chez soi va de soi. Mais avoir un terrain à soi, avec sa petite habitation, son petit panneau solaire ou son éolienne perso', faire ce qu'on veut où on veut, en quoi cela diffère-t-il de l'idéal libéral de notre société actuelle ? Chacun se démerdant comme il peut, pour lui, et les autres en feront de même. Le débat de fond est bien : Est-ce que l'on défend notre habitat personnel ou est-ce qu'on se bat pour une « cause commune » ? Il est important de savoir faire la différence entre ce qui est bon pour nous et ce qui est bon pour tous.

Certains ont pointé la crise des modèles classiques de production et de gestion de logements, leur coût, la pénurie. Cela pose la question du droit commun, du droit à la différence ou de la différence de droits. Jusqu'où peut-on aller dans l'expérimentation ? A quelle échelle ce type d'habitat est-il viable ? Sur quels emplacements ? Comment justifier les dérogations qui permettent de s'installer sur des terrains non constructibles ? Si l'HL veut être considéré comme un habitat à part entière, ne doit-il pas suivre les mêmes règles ? Il semble qu'il faille relativiser les notions de confort et de besoin, certes. Mais où placer le curseur, sur quels critères, qui en décide ?

Les divers responsables politiques et juridiques peuvent chercher à faciliter ou à « nuire » aux projets d'installations. Et qu'en est-il de ceux qui vivent en ville ou qui ne rattachent pas forcément de « projet » à leur habitat (habitants de campings à l'année, gens du voyage) ? Beaucoup d'élus réclament aux personnes qui veulent s'installer en HL d'arriver avec un projet. C'est un peu discriminant : « si tu ne fais pas tu n'es pas. L'éternelle question : Qu'est-ce que tu amènes ? [...] Mettre en avant les projets, les personnalités, c'est retomber sur du droit princier. Chaque cas particulier est traité différemment par les voisins, les maires. Je voudrais du droit commun. On fait bouger la société, pour que tout un chacun y soit accepté ». On le voit, l'argument des habitants d'HL qui disent « il n'y a pas de problème parce que je suis écolo, j'ai un projet, je veux m'intégrer, je suis propre sur moi... » n'a en réalité que peu de valeur.

Différents argumentaires sont avancés par les détracteurs : objectifs de densification de l'habitat, lutte contre l'« indignité », sécurité vis-à-vis des risques naturels, refus du « mitage », exigences de cohérence architecturale, méfiance vis-à-vis du développement de résidences secondaire, etc. Au delà du simple habitat individuel, il y a évidemment des questions collectives : gestion des ressources, rapport au paysage, façon dont le territoire est aménagé, etc.



La nature et la forme des fonctions attribuées aux maires comportent des effets pervers : le renforcement de leurs pouvoirs en matière d'élaboration des documents d'urbanisme les font céder aux pressions de certains lobbies et de leurs administrés, souvent hostiles à la présence d'un campement à proximité de chez eux. Leurs mandats courts défavorisent aussi l'engagement de changements à long terme. En même temps, c'est la démocratie, le maire doit représenter ses administrés qu'ils soient favorables ou non à l'installation d'HL. D'un point de vue plus pratique, l'implantation met en cause la responsabilité des maires de communes quand à l'apport en services (électricité, eau, assainissement, lutte contre les incendies ou inondations) et son coût (élevé si loin du bourg).

Une autre objection soulevée par des participants concerne les rapports avec la politique de logement social. Le recours individuel à l'habitat léger ne doit pas se substituer à de vraies mesures en faveur du logement abordable pour tous (qui pourraient inclure ces formes de logements selon les cas...). N'oublions pas qu'il est avant tout nécessaire de se battre pour que tout le monde ait accès à un logement digne (HL ou non). De la même façon, nous prenons souvent des risques à demander des droits dérogatoires. Un exemple : certains peuvent se contenter de sources, par choix, mais l'accès à l'eau potable (donc analyse) pour tous est un droit qu'il semble souhaitable de défendre. Si l'HL constitue un moyen efficace et souple face à la précarité, il ne doit pas être un « pis-aller ». Les personnes doivent pouvoir avoir le choix de vivre en dur ou pas, et ce, dans des conditions dignes. Sans l'existence réelle de plusieurs possibilités, le choix n'est qu'un leurre. Derrière le « choix » affiché se trouve souvent une nécessité, une contrainte forcée que l'on transforme à son avantage, on fait de nécessité vertu.

On voit aussi l'absurdité de la hausse des expulsions sous astreintes. Le DALO (Droit Au Logement Opposable) créé en 2007 est une nécessité mais est loin d'être appliqué.

Quoi qu'il en soit, certains habitants ou personnes ayant expérimenté l'HL considèrent que ce n'est pas un habitat adapté à tout le monde. Il faut avoir un certain tempérament, certaines capacités, certains savoir-faire, et surtout avoir le mode de vie qui va avec.

« Auparavant, nous étions sûr du principe : pour vivre heureux, vivons cachés. Maintenant nous nous sentons plus forts, nous osons nous montrer, parler de nous. Cela reste encore difficile de trouver notre lieu, mais c'est volontaire. [...] Il y a de nombreuses personnes qui ont besoin d'un lieu comme le nôtre, mais nous voulons pouvoir le gérer ». Ce collectif, on le voit, est en fait dans la même position que certains maires qui ne peuvent dire « oui » à tout le monde : soit ils sélectionnent (sur quels critères et de quels droits ?), soit ils se limitent à un quota précis et interdisent totalement tout autre implantation.



## Pistes, propositions, conseils

L'important pour l'instant est de contribuer « à l'évolution des mentalités en montrant que nous ne sommes pas des méchants ».

- Proposer à des territoires touchés par la crise du logement de vulgariser l'usage de l'habitat léger et mobile tout en permettant aux occupants qui le souhaitent d'être prioritaires pour des demandes de logement social. La circulaire des terrains familiaux comme levier légal pour favoriser certaines installations.
- Développer la communication, la vulgarisation de ce type d'habitat, en mettant en avant que l'HL peut être une solution de logement digne lorsqu'elle est « assumée ».
- Encourager les élus et les maires sensibles au sujet à appuyer le développement de réseaux et de démarches collectives.
- Faire fonctionner le réseau sur la question du droit à l'expérimentation.
- S'inspirer de projets comme les « logements-passerelles » en Limousin (logements proposés pour une durée déterminée à des personnes qui souhaitent affiner un projet professionnel sur leur lieu de résidence, ou développer une activité dans le secteur sans avoir la possibilité de se loger dans le parc classique...) en y intégrant la possibilité de l'HL.
- Pour éviter les dérives en matière de pression foncière des installations de résidence secondaire, inventer un statut n'autorisant que les résidences principales.
- S'inspirer du travail de *Terre de Liens* par exemple, qui propose une solution en encourageant la location et non la propriété privée. Cela permet aux exploitants d'économiser ce qu'ils auraient donné aux banquiers.

### Deux pistes à explorer : les terrains familiaux et la loi DALO (Droit au Logement Opposable)

Pendant trois mois consécutifs, pas besoin d'autorisation pour s'installer en caravane, il faut simplement prouver sa mobilité. Faire le tour du village, être visible (afin de prouver le déménagement) et se remettre à sa place peut être une astuce pour renouveler ce « contrat ». D'après la réglementation du camping pratiqué librement avec l'accord du propriétaire de terrain, l'occupation temporaire est par ailleurs limitée à six structures et vingt occupants au maximum par terrain. On s'aperçoit régulièrement que « beaucoup ne connaissent pas leur droits et se font "enfumer" ».

Il existe la possibilité de « schémas départementaux pour faire des terrains familiaux, il faut s'en saisir, venir avec nos projets au même titre que les "gens du voyage" » lors des négociations sur les Plans Locaux d'Urbanisme ou les Plans d'Occupation des Sols. Il faut que l'obligation légale vienne d'au-dessus de la commune et du maire. La municipalité « doit alors suivre le schéma départemental ». Les dossiers de constitution de terrains familiaux ne sont pas très compliqués. Les impératifs sont un accès pompier (ils ne veulent pas risquer leur vie, on les comprend), avec de l'eau, un assainissement, pour un accès maximum de 5 yourtes ou caravanes maxi. Il est alors possible d'habiter de façon permanente à la condition de mobilité toujours possible assurant une réversibilité des lieux. Une commune peut ainsi créer un terrain familial. Mieux, dans le cas de location, la CAF peut accorder une allocation logement. Et « la commune peut avoir des aides financières ».

Pensons également à la loi DALO. « Il faut prouver que l'on ne trouve pas de logement ». On peut se faire aider par l'association Droit au Logement (DAL) pour devenir « prioritaire DALO » et « l'État a alors 6 mois pour reloger ». Si l'État ne le fait pas il faut porter plainte. « Il faut faire des actions collectives et montrer que c'est à l'État de prendre en charge le manque général de logement ». En attendant, il y a les solutions d'urgence (comme celle des containers).





## Supplément d'information (loi DALO)

Passage extrait de *Logement et cohésion sociale : le mal logement au coeur des inégalités*, de Didier Vanoni et Christophe Robert.

« Plusieurs critères de sélection accompagnent la loi DALO [...]. [...] [Les] personnes [...] « qui résident sur le territoire français de façon régulière et dans des conditions de permanence définies par décret en Conseil d'État » [...] doivent répondre aux critères suivants :

- Ne pas être en mesure d'accéder par leurs propres moyens à un logement décent et indépendant et de s'y maintenir.
- Répondre aux critères d'accès à un logement social (notamment les plafonds de ressources) et avoir déposé une demande d'attribution.
- Faire la preuve de l'absence de réponse à une demande de logement social dans un délai « anormalement long », la durée du délai étant laissée à la discrétion du préfet. En moyenne cette durée varie de 3 à 48 mois selon les départements, sachant que sur certains territoires elle peut atteindre plus de 6 ans pour de grandes familles (faute de grands logements disponibles [...]). [...]

La condition de délai est toutefois supprimée pour certaines catégories parmi lesquelles on retrouve les personnes dépourvues de logement, les personnes menacées d'expulsion sans relogement, les personnes hébergées ou logées temporairement, les personnes logées dans des locaux impropres à l'habitation, des logements insalubres ou dangereux, les ménages en situation de sur-occupation ou vivant dans un logement non décent comptant un enfant mineur ou une personne handicapée. La loi instaure des voies de recours (amicales et contentieux) [...] [et] crée par ailleurs un comité de suivi qui pourra évaluer sa mise en oeuvre et suggérer les adaptations et modifications qui s'avèreraient nécessaires. [...]



Notons également que la commission de médiation saisie par un demandeur de logement peut lui proposer une orientation vers une structure d'hébergement quand elle estime qu'une offre de logement n'est pas adaptée. Elle oriente alors le ménage vers un accueil en hébergement ou en logement temporaire, avec le risque [...] de faire de l'hébergement une sorte de logement par défaut. [...] On peut donc se demander si les conditions de mise en oeuvre de la loi seront remplies. Compte tenu de l'écart considérable entre le nombre de ménages aujourd'hui exclus du logement et l'offre de logements à loyers accessibles disponibles, le risque qui pointe serait notamment de voir un grand nombre de demandeurs de logement appartenant aux catégories prioritaires définies par la loi, orientés vers des formules d'hébergement ou d'habitat temporaires. Sans un effort massif en faveur de la construction de logements à loyers accessibles, le risque serait également que l'opposabilité du droit au logement se traduise par un simple remaniement de l'ordre des priorités dans la liste d'attente que constituent les demandeurs de logements sociaux.

[...] Finalement, au-delà de l'avancée indéniable que constitue la loi DALO, le sentiment qui domine est d'être en face d'un texte qui laisse de côté la refonte de l'architecture des politiques d'habitat et du logement, nécessaire à l'ordonnancement des obligations de moyens autour de l'obligation de résultat nouvellement instaurée. [...]

La mise en oeuvre d'un droit au logement plein et effectif demeure un objectif. Tout aujourd'hui doit être mobilisé pour qu'il devienne une réalité. [...] Au-delà des lois, ce sont les élus mais aussi la société civile qui doivent maintenir la pression afin que soit satisfait l'un des droits les plus élémentaires : celui d'avoir un logement adapté à ses besoins et à ses ressources. »





# Pour aller plus loin

## Ouvrages / rapports / thèses

Rapport mission d'information sur la législation relative à l'accueil et l'habitat des gens du voyage, **Didier QUENTIN** (Assemblée Nationale, 2011).

La Commune et les gens du voyage, **Emmanuel AUBIN** (Éd. Berger Levrault).

Discrimination dans l'accès au logement, **Conseil National de l'Habitat (CNH)** (2005).

Habitats Nomades, **Denis COUCHAUX** (Éd. [39] Alternatives).

Rapport annuel du mal logement en France, **Fondation Abbé Pierre** (2012).

Sociologie du logement, **Yankel FIJALKOW** (Éd. La Découverte).\*

Sur les routes. Le phénomène des New Travellers, **Marcelo FREDIANI**, (Éd. Imago, Monts, 2009).\*

Atlas des nouvelles fractures sociales en France, **Christophe GUILLY et Christophe NOYE** (Éd. Autrement, 2004).

Enclaves nomades, habitat et travail mobiles, **Arnaud LE MARCHAND** (Éd. du Croquant, 2011).\*

Rapport d'information n°2826 : « mobile-homes, camping-cars, habitats de plein air : Face aux nouvelles pratiques, la nécessité de nouvelles règles », **Jean-Louis LÉONARD et Pascale GOT** (Assemblée nationale, Commission des affaires économiques, 2010).\*

La Société des Vagabonds, **Harry MARTINSON** (Éd. Agone).

Le guide du camping-caravaning sur parcelles privées, **France POULAIN** (Éd. Cheminements, 2005).

Histoire politique du barbelé, **Olivier RAZAC** (Éd. Flammarion, 2009).\*

Maisons mobiles, **Véronique WILLEMIN** (Éd. Alternatives – coll. anarchitecture, 2004).

Charte de décabanisation dans Pyrénées Orientales, **Direction des Collectivités Locales et du Cadre de Vie** (Préfecture des Pyrénées-Orientales, 2006).\*

La TAZ (Zone d'Autonomie Temporaire), **Hakim BEY** (Éd. L'Éclat, 1991).\*

Le droit public, **André DEMICHEL & Pierre LALUMIÈRE** (Éd. Puf, 1996).\*

Logement et cohésion sociale. le mal logement au cœur des inégalités, **Didier VANONI et Christophe ROBERT** (Éd. La Découverte, 2007).\*

Éternels étrangers de l'intérieur, **Christophe ROBERT** (Éd. Desclée de Brouwer, 2007).\*

Pour en finir avec l'idée de Nature, **Ives BONNARDEL** (Éd. Les Temps Moderne, 2005).\*

\* Documents de synthèse (format .doc) disponibles auprès de RELIER ou auprès de l'association « Des livres et les idées ! » ([nunge.gillet@free.fr](mailto:nunge.gillet@free.fr)).

## Articles et revues

« Le logement, vitrine des ségrégations sociales », **Christian ARNAUD** (Le Monde Diplomatique, 1988, <http://www.monde-diplomatique.fr/1988/10/ARNAUD/41215>).

« Aménagement du territoire et développement durable », **Didier BOTTON** (Études tsiganes n° 29, p 4 et 5, 2007).

Article sur les expulsés du Château d'Alincourt, **DAL** (<http://www.droitaulogement.org/chateau-d-alincourt.html>).

« Habiter le temporaire. Habitations de fortune, mobiles et éphémères », **Agnes JEANJEAN et Ingrid SENEPART (dir.)** (Techniques et cultures n° 56, MSH, 2011, <http://alter-prop.crevilles-dev.org/items/show/1108>).

« L'habitat non ordinaire et la ville post-fordiste », **Arnaud LE MARCHAND** (Multitudes n° 37-38, 2009).

« Les grands passages, une forme d'itinérance alternative à la spatialisation Des gens du voyage », **Gaëlla LOISEAU** (Le Sociographe n° 28, 2009).

« De l'errance spatiale à l'errance sociale, la fixation sociale au XIXème siècle », **Patrick WATIER et Karine STEBLER** (Espaces et sociétés, n°24 à 27, p.101-112).

## Films et émissions de radio

Là bas si j'y suis - Le chien aboie mais la caravane ne passe pas, **Olivia GESBERT** (France inter, 2006, n°1 : [http://www.la-bas.org/article.php?id\\_article=1000](http://www.la-bas.org/article.php?id_article=1000) n°2 : [http://www.la-bas.org/article.php?id\\_article=842](http://www.la-bas.org/article.php?id_article=842)).

Caravane 55, **Valérie MITTEAUX et Anna PITOUN** (Caravane films, 2003, <http://terreaterre.wv7.be/habitat-alternatif-et-ecologique-les-yourtes.html>).

Là bas si j'y suis - Reportage sur Camping de Tourmignies, **Anne RIoux** (France inter, 2005, [http://www.la-bas.org/article.php?id\\_article=757](http://www.la-bas.org/article.php?id_article=757)).

Extraits des rencontres pour l'habitat choisi du 1 au 4 août 2008... , **Anne RIoux** (Radio Zinzine, 2008, <http://www.halemfrance.org/spip.php?article9>).

Débat festival Résistances, **Anne RIoux** (Radio Transparence, 2008, <http://www.halemfrance.org/spip.php?article9>).

Bilan de la caravane contre la crise du logement à Emmaüs Lescar Pau, **Anne RIoux** (Radio Al País, 2008, <http://www.halemfrance.org/spip.php?article9>).

Une génération sur la route, **Anne RIoux** (France 2, 2011, [http://programmes.france2.fr/documentaires/index-fr.php?page=infrarouge&id\\_rubrique=1178](http://programmes.france2.fr/documentaires/index-fr.php?page=infrarouge&id_rubrique=1178)).

## Sites internet

ANGVC (Association Nationale des Gens Du Voyage Catholiques) : <http://angvc.fr>

DAL (Droit au Logement) : <http://droitaulogement.org>

Echelle Inconnue : <http://echelleinconnue.net>

FNASAT (Fédération Nationale des Associations Solidaires d'Action avec les Tsiganes et les GDV) : <http://www.fnasat.asso.fr>

HALEM (Association des Habitants de Logements Ephémères et Mobiles) : <http://www.halemfrance.org>

Jurislogement : <http://jurislogement.org>



## Remerciements

Cette synthèse a été principalement rédigée par Pierre Gillet avec l'appui du groupe de travail habitat léger/mobile de RELIER.

RELIER tient à remercier l'ensemble des coorganisateur·s qui se sont investis pour le bon déroulement de ces journées, que ce soit sur la logistique, la scénographie, la préparation, l'animation ou encore les comptes-rendus des différents temps. Merci aussi à l'ensemble des partenaires financiers du programme habitat de RELIER, qui ont rendu possible l'organisation de ces rencontres. Merci enfin à l'ensemble des participants, témoins et intervenants qui se sont déplacés et ont contribué à la réussite de cette manifestation. Une pensée particulière pour les « permanents » du groupe de travail habitat léger/mobile qui ont répondu présents tout au long de ce cycle malgré la densité des rencontres et les quelques écueils rencontrés...

## Coordination :



Association d'éducation populaire créée en 1984, RELIER (Réseau d'Expérimentation et de Liaison des Initiatives en Espace Rural) valorise les initiatives et expérimentations qui tissent des solidarités en combattant l'isolement. Elle contribue ainsi à la résolution des problèmes rencontrés par les ruraux en diffusant les savoir-faire, connaissances et

projets qui œuvrent pour des formes d'activité redonnant vie à la campagne. Depuis 2007, RELIER réfléchit à la question de l'habitat identifié comme un problème crucial en milieu rural.

Relier  
1, rue Michelet  
12400 Saint Affrique  
tél : 05 65 49 58 67

[contact@reseau-relier.org](mailto:contact@reseau-relier.org)  
<http://www.reseau-relier.org>

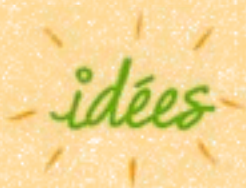


## Les coorganisateur·s :



Association d'éducation populaire, dASA (développement Animation Sud Auvergne) a pour but d'œuvrer avec d'autres pour que les territoires ruraux soient des lieux vivants mêlant vie économique, échanges, partages et réflexions. Ainsi, dASA accompagne, soutient, met en lien les initiatives émergentes sur le territoire, dans les domaines de la création d'activité, du secteur associatif et culturel, ainsi que de l'habitat. Dans ce domaine, dASA agit notamment sur les questions de l'auto-éco-construction et de l'habitat participatif.

dASA  
53, rue de la Pardige  
43100 Brioude  
tél : 04 71 74 97 81  
[association.dasa@wanadoo.fr](mailto:association.dasa@wanadoo.fr)  
<http://www.reseaucrefad.org/dasa>



Association d'éducation populaire créée en 2005, l'association IDEES soutient l'émergence, la concrétisation et la valorisation d'activités locales intégrées et sympathiques. Nous aspirons ainsi à contribuer au maintien d'un espace rural vivant, source d'innovation et tissé de solidarité. Par l'accompagnement individuel et collectif de porteurs de projet, nous agissons sur le territoire du Sud Aveyron en favorisant la création de liens entre les individus d'une part et entre le projet et son territoire d'autre part.

Idées  
2 rue Michelet  
12400 Saint Affrique  
tél : 05 65 49 28 83  
[association.idees12@gmail.com](mailto:association.idees12@gmail.com)  
<http://www.reseaucrefad.org/idees>



Le Pot Ethique, café associatif a ouvert ses portes en juin 2007 à Mazamet. L'objectif de l'association Le Pot Ethique est de proposer un lieu convivial d'échanges et de sensibilisation à la citoyenneté, l'environnement et l'économie solidaire pour les habitants de Mazamet et sa région. L'activité s'organise autour de quatre pôles :

- Un café avec des produits biologiques locaux et issus du commerce équitable ;
- Un espace boutique avec des produits disponibles au bar et de l'artisanat ;
- Un espace d'information et de sensibilisation : livres et revues, ateliers et débats ;
- Un espace culturel : expositions, concerts, spectacles d'artistes de la région.

Le Pot Ethique  
34 rue St Jacques  
81200 Mazamet  
tél : 05 63 61 21 25  
[lepotethique@gmail.com](mailto:lepotethique@gmail.com)  
<http://www.lepotethique.org>

